

Le Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, la Société patriotique des Dames, et la plupart des sociétés régionales y étaient représentés. L'assemblée opéra quelques légères modifications aux statuts, y inséra une clause assurant une pension de retraite aux sœurs de la Croix-Rouge, et prit la résolution d'adopter pour ces dernières un emblème distinctif. Ce fut une petite plaque de métal émaillé, qui se fixe sur l'épaule gauche et porte une croix rouge sur fond blanc, surmontée de la couronne impériale et entourée des mots : « Union des sociétés de la Croix-Rouge ».

---

#### JUBILÉ DE L'ASSISTANCE VOLONTAIRE DES BLESSÉS

Le 25 octobre, sous la présidence de M. de Knesebeck, a eu lieu une séance du Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, pour s'occuper du jubilé de tous les organes de l'assistance volontaire, que l'impératrice d'Allemagne se propose de faire célébrer. Cette fête doit être organisée pour une date encore indéterminée, et toutes les institutions de la Croix-Rouge, ainsi que les ordres de chevalerie, doivent y être représentés. Une Commission, chargée des préparatifs nécessaires, et dans laquelle la Société patriotique des Dames sera représentée par deux membres, se réunira sous la présidence de M. de Knesebeck.

---

#### ORDRE DE SAINT-JEAN <sup>1</sup>

Le nouvel hospice de Sterkrade <sup>2</sup> a été, conformément aux prévisions, terminé dans le courant de l'été 1895 et inauguré le 14 septembre, par un service religieux célébré dans la chapelle, et par une sorte de consécration des quatre diaconesses qui y seront attachées.

<sup>1</sup> Extrait du journal *Das Rothe Kreuz*, 1895, n° 19.

<sup>2</sup> Voy. T. XXV, p. 127.